

Adresse du bien

Quai de Seine
93 400 SAINT-OUEN

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



DOSSIER D'INFORMATION REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES

Document valable jusqu'au :
01 janvier 2026

UBYRISK
Consultants

UBYRISK Consultants
200 allée de Grillet
33 910 St Martin de Laye
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85
<http://www.catnat.net>
@ : contact.catnat@gmail.com

SOMMAIRE

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 08/3039

du 02/10/2008

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee

commune

Quai de Saint Ouen – 93400 SAINT-OUEN

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

¹ oui non

prescrit

anticipé

approuvé

x date 21/06/2007

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N

¹ oui non

prescrit

anticipé

approuvé

date I I

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres Sécheresse géotechnique

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

³ oui non

prescrit

anticipé

approuvé

date I I

³ Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain

autres

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

⁴ oui non

⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

⁵ oui non

⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé

oui non

- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui non

- > L'immeuble est situé en zone de prescription

⁶ oui non

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1	x	zone 2		zone 3		zone 4	
très faible		faible		modérée		moyenne	

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non x

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non x

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente **oui** **x** **non**

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte du zonage PPR Inondation de la Seine

Périmètre de risque 111-3 lié à la présence d'anciennes carrières et à la dissolution du gypse antécludien

Zonage d'étude dans le cadre de la révision du PPR mouvements de terrain

Projet de PPR argile à l'échelle départemental

vendeur / bailleur

date / lieu

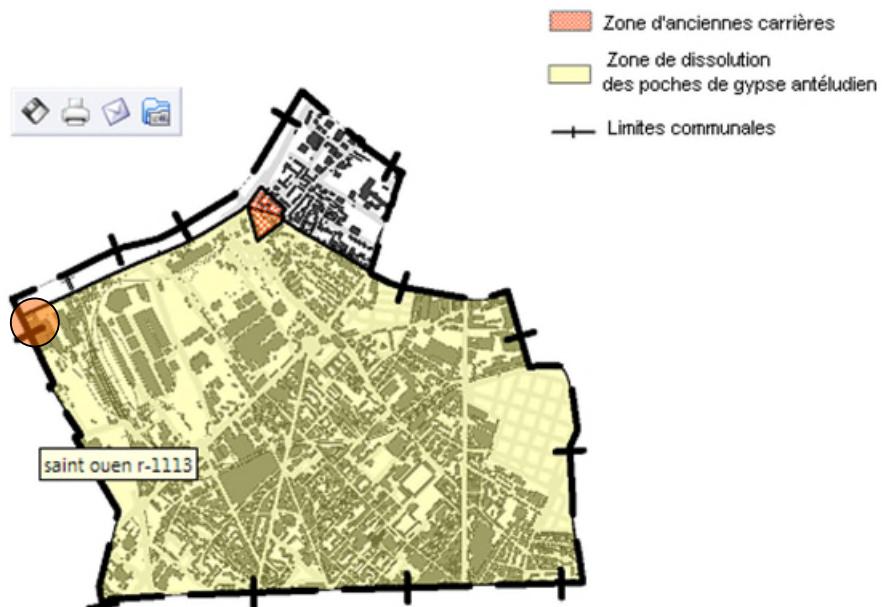
acquéreur / locataire

01/07/2025

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES RISQUES DEFINIS PAR LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

Saint-Ouen

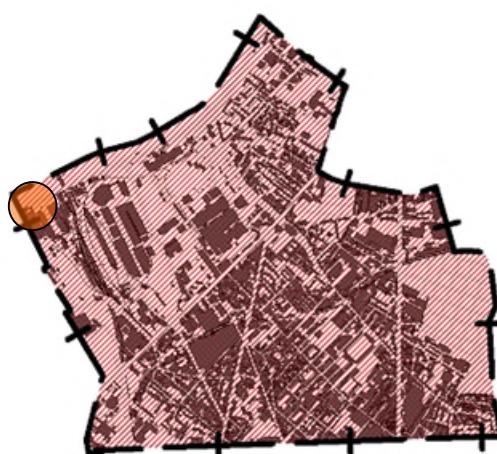
Périmètre de risque liés à la présence d'anciennes carrières et à la dissolution gypse antéjudien valant PPR approuvé



Sources : Aléas DDE 93 / IGC
BD Topo Pays © IGN 2002

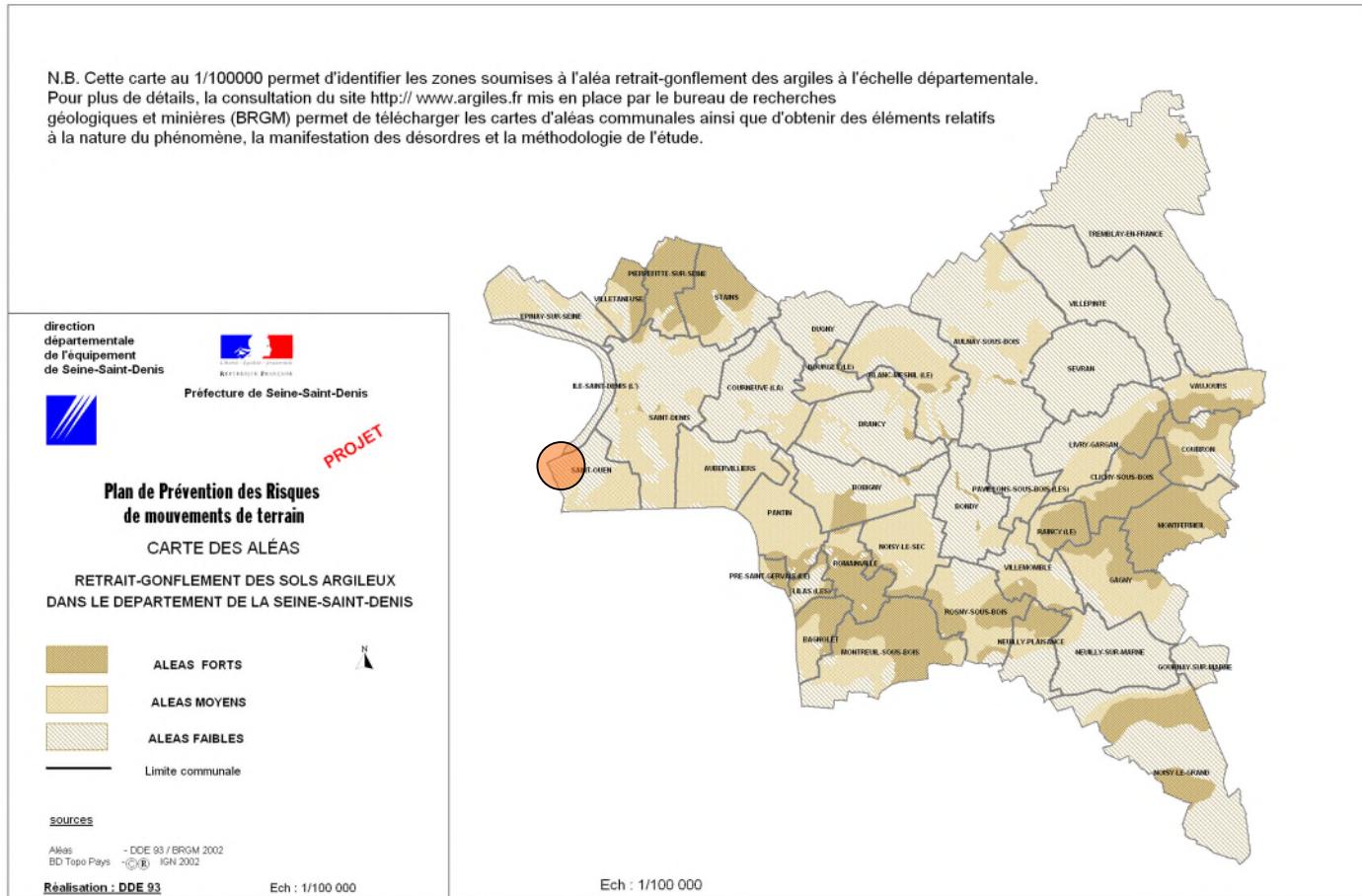
Saint-Ouen

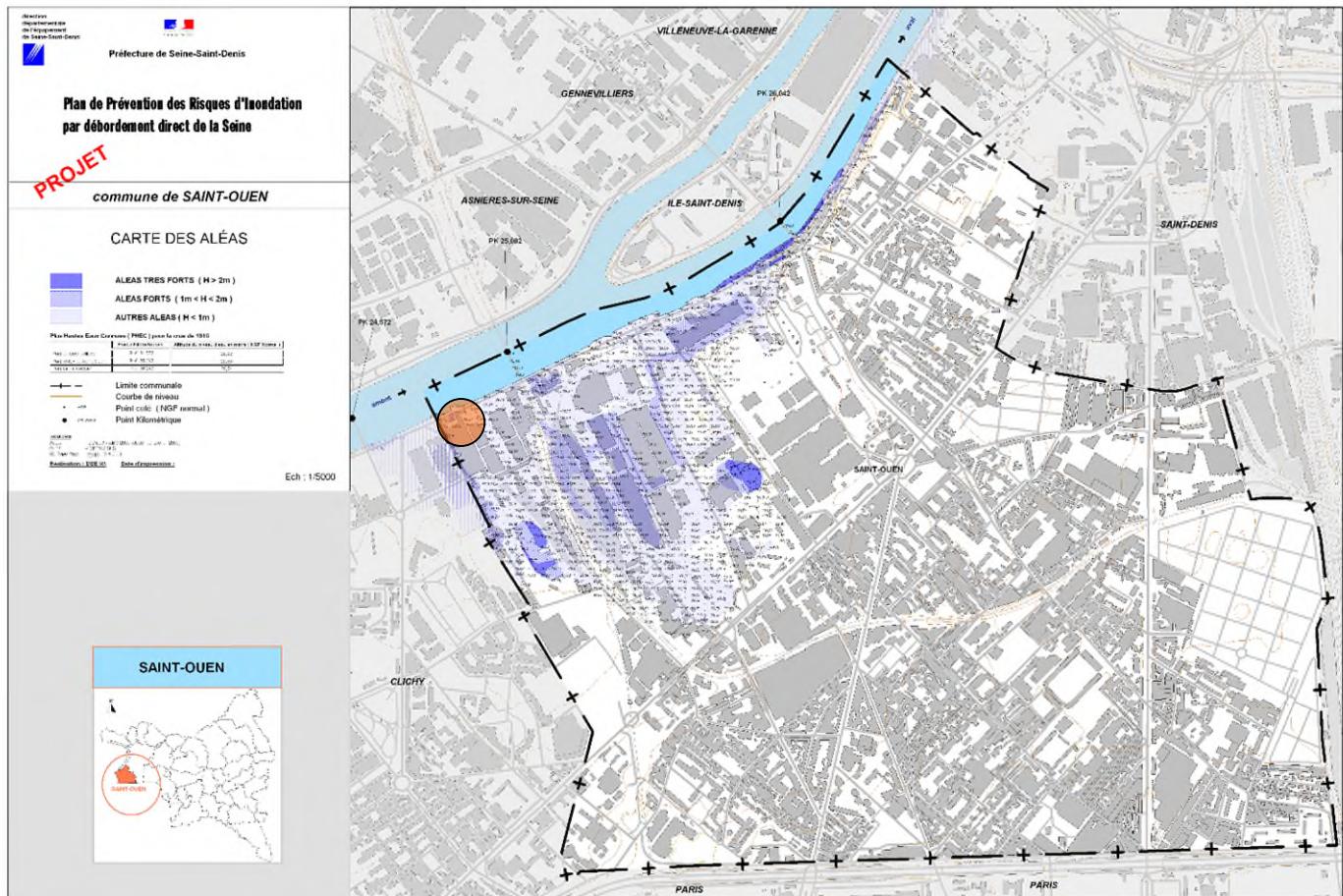
Zonage d'étude dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques de mouvements de terrain



Sources : DDE 93 / GEP
BD Topo Pays © IGN 2002

N.B. Cette carte au 1/100000 permet d'identifier les zones soumises à l'aléa retrait-gonflement des argiles à l'échelle départementale. Pour plus de détails, la consultation du site <http://www.argiles.fr> mis en place par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) permet de télécharger les cartes d'aléas communales ainsi que d'obtenir des éléments relatifs à la nature du phénomène, la manifestation des désordres et la méthodologie de l'étude.





ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE DEPUIS 1982

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	11/04/1983	23/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondations et coulées de boue	23/06/1983	23/06/1983	15/11/1983	18/11/1983
Inondations et coulées de boue	24/06/1983	26/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
Inondations et coulées de boue	06/07/1987	06/07/1987	27/09/1987	09/10/1987
Inondations et coulées de boue	31/05/1992	01/06/1992	16/10/1992	17/10/1992
Inondations et coulées de boue	18/07/1994	18/07/1994	28/10/1994	20/11/1994
Inondations et coulées de boue	19/07/1994	19/07/1994	28/10/1994	20/11/1994
Inondations et coulées de boue	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	02/07/2003	02/07/2003	03/12/2003	20/12/2003

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISÉS

Déclaration de sinistres indemnisés en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble :

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON**
si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/05/1983	Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/08/1983	Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 15/11/1983	Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 27/09/1987	Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/10/1992	Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/10/1994	Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/07/1999	Oui	Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	Oui	Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/12/2003	Oui	Non

Etabli le :

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire